

Marrakech : La Confédération des Syndicats des Pharmaciens et le Ministère de la Santé mettent fin à l'exercice illégal de la pharmacie pratiqué par une association de diabétiques

Compte Test - 2024-07-17 17:15:36 - Vu sur pharmacie.ma

Une fois de plus, la vigilance de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM) a permis de mettre à nu les dérives de certaines associations de malades qui font fi des textes de loi régissant le stockage et la délivrance des médicaments et autres produits de santé. Cette fois-ci, il s'agit d'une association de malades opérant dans la ville de Marrakech.

«Grâce aux efforts conjoints de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, du Syndicat des pharmaciens unis de Marrakech (SPUM) et du ministère de la Santé et de la Protection sociale, sous la supervision du Procureur Général du Roi près le Tribunal de Première instance de Marrakech, la police judiciaire, accompagnée des pharmaciens inspecteurs, a réussi ce mardi 16 juillet 2024, à faire une descente au siège de l'Association des diabétiques de Marrakech et à saisir d'importantes quantités de médicaments et de produits de santé», a déclaré la CSPM dans un communiqué du 17 juillet 2024.

Selon le même communiqué, la liste des articles saisis comprenait des dispositifs médicaux stériles et non stériles, des réactifs utilisés pour le diagnostic, ainsi que des quantités importantes de médicaments thermolabiles nécessitant une conservation entre 2 et 8°C, comme l'insuline. Une partie de ces médicaments provenait de l'étranger et ne disposant pas d'une Autorisation de mise sur le marché du ministère de la Santé et de la Protection sociale. De plus, une grande partie de ces médicaments sont périmés.

La CSPM indique également dans sa déclaration que l'association en question a exercé illégalement, durant de nombreuses années, la profession de pharmacien, ignorant les lois régissant ce domaine, notamment la loi 17-04 relative au Code des médicaments et de la pharmacie. Ladite association stockait et commercialisait des médicaments et des produits de santé et commettait de nombreuses infractions, notamment le remplissage illégal de dossiers de remboursement de maladie en utilisant le cachet des pharmacies, trompant ainsi les caisses d'assurance, en particulier la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Cette opération fait suite à une plainte déposée par la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc et le Syndicat des pharmaciens unis de Marrakech (SPUM) auprès du ministre de la Santé et de la Protection sociale. Elle s'inscrit dans le cadre de la vigilance continue de la Confédération afin de traquer tous les dépassements pouvant nuire aux pharmaciens, à la profession pharmaceutique et aux malades.

Dans sa déclaration, la CSPM remercie le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Khalid Ait Taleb, pour sa fructueuse coopération, ainsi que les inspecteurs de la Direction des médicaments et de la pharmacie pour leurs efforts. La CSPM a conclu sa déclaration en exhortant tous les intervenants à conjuguer leurs efforts pour garantir le respect du circuit de distribution des médicaments et des produits de santé. Dans le cas contraire, ces dépassements pourraient nuire gravement aux usagers des produits de santé.